RÈGLEMENT du Concours des Ecoles 2022-2023

**1.** Le concours est ouvert aux élèves des écoles primaires et à ceux des établissements secondaires (de la 1ère à la rhéto). Il est **réservé aux élèves non licenciés à la Fédération Belge de Scrabble.**

**2.** La première phase du Concours peut être organisée dans chaque établissement entre le

**1er octobre et fin décembre 2022**.

L'épreuve se déroule en deux fois sur une durée de 2 x 20 minutes avec **tous les élèves** d’une même classe.

Le Concours est strictement individuel. Nous vous remercions de lire les consignes au début des questions sans aider les enfants en donnant des exemples hors ceux indiqués.

Les participants disposent simplement du questionnaire officiel, d'un **stylo à bille** et d'une éventuelle feuille de brouillon vierge. Demandez, s’il vous plait, aux enfants d’écrire en **MAJUSCULE D’IMPRIMERIE**. La consultation d'un quelconque document est interdite (dictionnaire, liste de mots, machine, etc.). Le dictionnaire de référence est l’Officiel du Scrabble® édition 2020.

**3.** Les feuilles de jeux **non corrigées** sont à faire parvenir à la Commission des Jeunes, par courrier à l’adresse suivante : **Christine Schneider, Chaussée de Dinant 715, 5100 WEPION**.

Une liste des élèves participants avec **nom, prénom, classe et année de naissance**, conforme au modèle fourni (**fichier Excel**), doit être envoyée par courriel à scrabble.scolaires@gmail.com.

Attention, les copies ne seront pas corrigées sans ce tableau qui permettra une identification des élèves dans les classes participantes.

**4.** Les meilleurs élèves par classe participeront à la deuxième phase de qualification (1/4 et/ou 1/2 finale selon le nombre de participants) placée sous la responsabilité des délégués régionaux ainsi que des membres de la Commission des Jeunes.

Les résultats du questionnaire et la liste des élèves sélectionnés seront adressés aux établissements participants au plus tard **la première quinzaine de janvier 2023. Les feuilles corrigées** seront rendues lors des demi-finales ou au plus tard lors de la finale.

**5.** Cette deuxième phase, organisée entre mi-janvier et mi-mars (les lieux vous seront communiqués dans le courrier envoyé début janvier \*), qualifiera les meilleurs par tranche d’âge (Mini-poussins : nés en 2013 et après, Poussins : nés en 2011 et 2012, Benjamins : nés en 2009 et 2010, Cadets-Juniors : nés en 2003-2004-2005-2006) pour la finale nationale.

**6.** La finale nationale se déroulera (en principe) **le 18 mars 2023 ou ultérieurement en fonction des mesures sanitaires en vigueur à cette période** et regroupera environ **100** joueurs qualifiés, issus de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous les participants recevront un cadeau de présence ; les vainqueurs seront récompensés par des coupes ou trophées dans chaque catégorie.

**7.** Tout cas non prévu par le présent règlement sera réglé par la Commission des Jeunes de la Fédération Belge de Scrabble.

\* A ce sujet, si votre établissement est intéressé par le fait d’accueillir une ½ finale régionale, merci de nous le signaler via le mail : scrabble.scolaires@gmail.com.